

**No 19 Séance du Conseil général du jeudi 09 mai 2019 à 20 h 00
à l'Aula du Nouveau Bâtiment Administratif**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal no 18
3. Crédit d'étude de CHF 440'000 pour l'implantation et la construction d'un bâtiment pour l'accueil parascolaire
Arrêté 1397
4. Crédit d'engagement de CHF 1'610'000 pour l'aménagement des infrastructures routières, techniques et environnementales du secteur sud de la Z.I. des Prés Bugnons
Arrêté 1398
5. C2T - Crédit d'engagement de CHF 57'600 pour le remplacement du mobilier fixe de la salle d'économie familiale (EFA)
Arrêté 1399
6. Réduction du soutien financier communal pour les transports scolaires
Arrêté 1400
7. Motion du groupe socialiste "*Subvention pour l'optimisation de l'éclairage des bâtiments de service*"
8. Divers
 - Groupe de travail "*stationnement sur le territoire communal*" - Informations

1. Appel

M. Yves Jakob, président, a le plaisir d'ouvrir la 19^{ème} séance ordinaire du Conseil général. Il informe l'assemblée que Mme Claire-Anne Frier Ryser, deuxième questeur, sera remplacée par Mme Nadine Schouller.

Le secrétaire passe à l'appel :

Présents : Amico Guyomarch Anne, Battistella Steve, Boillat Gilles, Bottinelli Maura, Bovet Stephan, Bürli Gilliane, Caillet Cédric, Chabloz Alexandre, Cuendet Denis, Devenoges Jacques, Fauro Massimo, Frier Ryser Claire-Anne, Frochaux Sylvie, Ghizzo Avio, Gross Marie-Claude, Hasler Reynald, Hofs Peter, Jacot Michael, Jakob Yves, Jaquier Thierry, Jeanneret Jean-Marc, Juan Marc, Kohler Cindy, Linder Pascal, Linder Thierry, Mallet Gregory, Muriset Christian, Pauchard Gisèle, Pin André, Savoy Jacques, Schouller Nadine, Senn Jean-Philippe, St-Louis Sylvie, Stooss Philippe, Voirol Christophe, Wenger Bernhard, Wenger Patricia.

Excusés : Angelrath Nicole, Gremaud Cédric

Arrivées tardives annoncées : Froelicher Thomas, Toedtli Jean-François

37 Conseillers généraux présents, majorité à 19.

Conseil communal

Présents : MM. De Marcellis Pierre, Egger Jean-Claude, Matthey Frédéric, Perret-Gentil Roland, Spring Roland.

Bureau du Conseil général :

Président:	M. Yves Jakob	UDC
Secrétaire:	M. Marc-Fernand Juan	PSL
Questeurs:	M. Thierry Linder	CAN
	Mme Nadine Schouller	PLR

2. Procès-verbal no 18

Le Conseil général accepte, par 36 oui, à la majorité, le procès-verbal n°18.

**3. Crédit d'étude de CHF 440'000 pour l'implantation et la construction d'un bâtiment pour l'accueil parascolaire
Arrêté 1397**

La parole est donnée à M. Jean-Claude Egger, directeur de l'urbanisme, lequel, se référant aux prescriptions fédérales, mentionne le postulat de Madame Rosmarie Quadranti daté du 27 septembre 2013 intitulé « accueil extrafamilial pour enfants, éliminer les obstacles et les prescriptions bureaucratiques ». Le 29 juin 2016, le Conseil fédéral présentait un rapport avec, entre autre, la conclusion suivante : « La conciliation entre vie familiale et vie professionnelle représente aujourd'hui encore un défi de taille pour de nombreux parents. L'offre actuelle en matière d'accueil extrafamilial ne couvre pas encore la demande des parents actifs professionnellement ou qui souhaiteraient l'être plus. » Dans le cadre des prescriptions fédérales plusieurs éléments interviennent, lesquels sont repris dans la législation neuchâteloise :

- La protection incendie,
- L'hygiène alimentaire et des bâtiments (SCAV),
- La prévention des accidents,
- La police des constructions avec l'obligation de bâtir sans obstacles (dont les dispositions de la loi sur l'égalité pour les handicapés qui exige, par exemple, la mise à disposition d'un ascenseur),

points essentiels à considérer dans le cadre de la construction d'un bâtiment dédié au parascolaire. Au niveau cantonal, il existe un guide sur la conception architecturale et les aménagements, pensé et édité par le canton de Vaud auquel se réfèrent presque systématiquement les architectes. Dès lors, le projet que nous avons en tête sera impacté par ce guide-là. Au niveau intercommunal, il importait de voir ce qui se faisait dans les autres communes, plus particulièrement au sein de la Commune de Cressier, dont la construction, en 2016 du bâtiment « Les Sansfoin ». Il a été envisagé de nous voir proposer des places d'accueil pour les enfants du Landeron. Or, à cette époque, Cressier avait obtenu l'autorisation d'accueillir 45 places subventionnées. Pour atteindre 60 places, capacité maximum, la Commune aurait dû prendre à sa charge les 15 places supplémentaires. Entre temps la situation a évolué avec un afflux important de demandes à Cressier. Les autorités communales sont intervenues auprès du Conseil d'Etat et le nombre de places subventionnées a atteint 60 places. La situation de la structure « Ratatouille » à Lignièrès a elle aussi évolué car à ce jour la structure est également complète et en pleine croissance d'autant que plusieurs projets immobiliers sont en cours à Lignièrès. Au niveau communal, l'exécutif landeronnais a prospecté dans les communes environnantes et vers l'ouest du littoral avec les mêmes capacités, pour évaluer comment ces communes géraient leurs structures d'accueil.

Concernant l'établissement « La Garenne », une étude de faisabilité a été montée tenant compte du bâtiment existant, lequel doit subir des rénovations dont le remplacement du chauffage électrique vétuste qui imposerait de coûteuses dépenses. La stabilité du bâtiment

ne nous a pas été garantie dans le cadre d'une surélévation de la bâtisse. L'exécutif a donc opté pour l'implantation et la construction d'un nouveau bâtiment, parce que les terrains (ZUP) appartiennent à la Commune et permettent la construction d'un établissement d'utilité publique. De plus le regroupement de bâtiments dédiés à la jeunesse proposerait une solution plus facile pour l'occupation de ces bâtiments. La proximité avec les écoles était importante. Enfin la notion de stationnement a été prise en compte, les normes VSS640481 demandant qu'une place de parc soit créée par pièce de bâtiment, et 0.2 place par visiteur, nous amenant à 8 à 10 places à aménager, non obligatoirement couvertes en référence à notre PAL. Plusieurs discussions ont eu lieu au sein des groupes et ont été prises en compte dans la réflexion de l'exécutif qui a eu lieu ce dernier lundi. Après analyse, il a été décidé de maintenir les orientations choisies par le Conseil communal, considérant que seules ces dernières présentaient un réel intérêt. Dès lors les possibilités suivantes ont été envisagées :

- Trouver un troisième local à rentabiliser (après Jolimont et le château). Or, aux yeux de Part'âges, trois lieux auraient été difficiles à gérer, rencontrant déjà des difficultés avec les deux sites existants (manque d'efficacité).
- Prévoir une crèche et structure d'accueil aux abords du C2T. Des questions de financement et de collaboration entre deux structures différentes (Gazouille vs Garenne) représentent un frein.
- L'idée d'une intégration dans le bâtiment du C2T a dû être abandonnée par manque de places, le système Harnos et les exigences cantonales demandant davantage de salles pour l'enseignement.
- Implanter un bâtiment à l'est de la Commune aurait nécessité un terrain à disposition et une demande par l'éorén de pouvoir bénéficier de nouveaux locaux. Ce n'est pas le cas, l'éorén étant en possession de suffisamment de locaux au C2T en l'état.
- L'utilisation des locaux du FFCL a été validée par une experte du SAT laquelle a confirmé la possibilité de mettre 64 places à disposition, de manière temporaire, l'objectif étant de passer à 80, voire à 95. Une réaffectation du bâtiment, à titre exceptionnel (dérogation) aurait été possible jusqu'en août 2022, le temps que le nouveau bâtiment soit construit. Tout a été abandonné, les parties n'ont pas réussi à s'entendre au sujet d'une convention.
- Une collaboration avec Rollomatic SA est au stade embryonnaire, l'objectif étant d'évaluer dans le futur, si l'extension de l'usine venait à terme, la possibilité pour les enfants des employés de Rollomatic SA de rejoindre la crèche ou la structure parascolaire du Landeron.
- Le projet LPDE est à suivre. Quelques oppositions ont été traitées au niveau du plan spécial et des oppositions au niveau du permis de construire sont en cours. Or, dans le cadre de ce projet il ne sera pas possible de proposer une structure d'accueil ainsi que des appartements avec encadrement avant 2025. En l'état, dans les pré-discussions, il serait possible de prévoir un ou deux bâtiments de ce quartier afin d'accueillir 55 appartement avec encadrement, ce qui nous amènerait dans la cible que nous impose l'Etat.

Autres constats :

- L'utilisation de la cuisine industrielle du C2T fait partie des possibilités mais exige une sérieuse discussion avec l'Association Part'âges, car la Commune du Landeron ne va pas prendre à sa charge le poste de cuisinier, d'autant qu'à ce jour le « Home Montagu » fournit les repas à satisfaction de tout le monde.
- Concernant le raccordement au chauffage du C2T, une analyse est en cours via la société Planair, mais les premières analyses laissent entendre que ceci ne sera pas possible.
- Côté financement, une comparaison avec les structures récentes de Cressier et de Boudry rendent compte d'un léger surcoût à considérer pour le Landeron dû à la volumétrie et au pilotage (terrain marécageux).

- En terme démographique, 1'678 personnes ont 55 ans et plus. A l'horizon 2030 visé par l'exécutif, pour avoir suffisamment d'appartements avec encadrement au Landeron, ces personnes seront retraitées. Les personnes de 10 ans de plus, devront, elles aussi, pouvoir rester sur le territoire communal. A horizon 2013, il ne sera pas possible pour la Commune d'assumer crèches, accueil parascolaire et appartements avec encadrement.

Le président annonce l'arrivée de MM. Thomas Froelicher et Jean-François Toedtli. 39 Conseillers généraux sont désormais présents. La majorité passe à 20.

La parole est donnée à M. Roland Spring, directeur des bâtiments, lequel résume le concept choisi, à savoir, un appel d'offre auprès de quatre bureaux d'architecture et non pas un concours d'architecture lequel, de part son coût (entre CHF 250K et CHF 300K), retarderait d'une année le projet. Avec le BAMO, bureau assistance maître d'ouvrage, il a été choisi une procédure adaptée à ampleur réduite du projet tout en respectant le marché public. Il a été décidé d'effectuer deux phases en une pour gagner du temps d'où le montant du crédit d'étude pouvant paraître assez élevé. Aussi, le gagnant se verra attribué la phase de développement du projet. Le choix se portera ensuite sur un planificateur général lequel gèrera l'ensemble de ce projet y compris l'architecte, les ingénieurs, les spécialistes, etc. La collaboration s'effectuera, non pas avec une entreprise générale mais en construction traditionnelle. Il devra peut-être y avoir un marché public pour le gros œuvre mais des critères seront définis pour favoriser les entreprises générales prônant le développement durable et emprise de carbone. Tous ces éléments seront rediscutés lors de la demande de crédit de construction. Au niveau des incidences financières, l'exécutif a veillé à être le plus transparent possible dans son rapport dans lequel ont été indiqués les coûts financiers, les coûts d'entretien et d'exploitation, les recettes, dès lors tous les coûts liés au bâtiment. A cela seront ajoutés les coûts liés à l'augmentation de 20 places (environ CHF 80K, selon une règle de 3) en tenant compte de l'incidence de la nouvelle péréquation financière sur ce poste (des dizaines de milliers de francs nous seront facturés si non création de ces places), donc autant créer ces places. Au total cela représentera environ CHF 157'000.-, donc pratiquement 1 point d'impôt dans la Commune. Ainsi, au moment du crédit de construction, comme mentionné en toute transparence dans le dossier, l'exécutif viendra avec une proposition d'augmentation d'un point d'impôt pour ce nouveau bâtiment.

MM. Jean-Claude Egger et Roland Spring encouragent le législatif à accepter l'arrêté 1397.

Prise de parole des commissions.

La CFG, par Mme Maura Bottinelli, reconnaît la nécessité de faire face à l'évolution de la Commune et de répondre aux réels besoins de places d'accueil parascolaire. Elle regrette toutefois de n'avoir pas été informée des démarches, partagées ce soir par M. Egger, avant la présentation officielle du plan. Toutefois, à sa grande majorité, la CFG invite les conseillers à accepter l'arrêté.

Prise de parole des groupes.

Le PLR, par M. Jean-Marc Jeanneret relève qu'une fois encore le CC applique la politique des silos. A ce jour, on nous demande un investissement et au détour de l'ordre du jour, on nous demande ensuite une suppression de subvention de CHF 15'000.- Il ne comprend pas la logique du Conseil communal dans l'ordre du jour proposé et dans l'importance des débats et des crédits qui sont demandés. Le PLR a étudié dans le détail le rapport et relève la qualité technique du dossier. Il remercie le Conseil communal et les services qui ont travaillé. Toutefois aux yeux du PLR, ce dossier, politiquement, n'est pas tenable. On parle au début de 95 places, on parle de 78 places, de 80 places. Le PLR met en question le besoin tel qu'il est

exprimé à plusieurs endroits dans le rapport. Mettant en question le besoin, le PLR remet en question les CHF 3 ou CHF 4 mio. Nous avons un fleuron industriel dans notre Commune qui s'est développé par étapes et pourquoi ne pas concevoir un bâtiment qui puisse se développer par étapes, l'idée étant de répondre aux besoins aujourd'hui, puis aux besoins futurs. Cela permettra, aux niveaux des investissements, de travailler de manière cohérente. Ce projet n'est politiquement pas acceptable parce qu'on nous parle d'un planificateur général d'un montant de CHF 20K alors qu'usuellement un planificateur général prend 2% des coûts de l'ouvrage (donc plutôt CHF 70K à CHF 80K partant des CHF 3.4 mio, si ces derniers sont corrects). On nous parle d'un planificateur, mais en l'occurrence, il y aura une démarche traditionnelle dans laquelle on prend un architecte, on prend des mandataires spécialisés et ils travaillent en groupe. Le planificateur général est un niveau au-dessus. On ne comprend dès lors pas la démarche qui est proposée à ce niveau-là. Pour le PLR, le rapport est flou. D'autre part, il y avait une possibilité avec le football et malgré une convention préétablie, les deux intervenants n'ont pas pu se mettre d'accord. Dès lors ceci interpelle le PLR landeronnais puisqu'un jour le crédit restant devra être discuté pour la construction du football. Un cadeau de plusieurs dizaines de milliers de francs a été fait l'année dernière. Est-ce que le Conseil communal viendra avec une demande en fin de législature pour demander d'éponger la seconde dette ? Le PLR est perplexe. Il a été entendu, et ceci n'est pas tenable, que l'on doit respecter les marchés publics et que l'on ne peut pas travailler avec les marchés locaux ; le PLR n'est pas d'accord et invite le Conseil communal à aller prendre des leçons dans le Haut Valais, dans le Valais romand, dans le Jura ou à la Ville de Lausanne. Ces autorités-là trouvent des solutions avec les marchés publics pour faire travailler les locaux. Et si les Landeronnais doivent sortir de leurs poches un montant important il paraît judicieux que les artisans, que les entrepreneurs du coin puissent travailler, peut-être pas le Landeron mais l'entre-deux-lacs. Le canton du Valais le fait, le Jura le fait, le Jura bernois le fait. Aller en tant qu'ingénieur planter un clou dans le Jura demeure impossible. Pour ceux qui aurait vu l'émission 36.9 relative aux personnes atteintes de démence, on travaille aujourd'hui avec ces personnes selon la méthode *Montessori*, considérant que ces personnes ont des compétences et on les fait travailler pour ça (ex. choix du petit déjeuner). Et là, on a aucun choix. L'exécutif est en train d'abrutir le législatif : c'est oui ou non un crédit de CHF 440'000.- et l'exécutif viendra ensuite avec un crédit à CHF 3.8 mio, à CHF 3 mio, il n'en sait rien, car après avoir investi CHF 440'000.- on fera le pas suivant. Le PLR pense qu'il va combattre l'entrée en matière, d'une manière constructive, estimant que dans la démonstration faite, beaucoup de points sont encore ouverts. L'urgence du projet n'est pas évidente, car on parle d'ici 3 à 4 ans, donc il serait intéressant de créer un groupe de travail interpartis avec le Conseil communal pour bien fixer les besoins, le volume à construire, les places à construire et que l'on puisse, en toute connaissance de causes, sur la base d'une ou deux variantes, faire un choix libre et responsable et d'en assumer ensuite les incidences financières pour l'impôt communal. Donc le PLR refusera l'entrée en matière.

Le PSL, par M. Thomas Froelicher, soulève, comme le mentionne très justement le Conseil communal, que la capacité de l'accueil parascolaire est actuellement déjà trop limitée dans notre belle Commune. Aujourd'hui, 24 enfants sont inscrits sur une liste d'attente (un stress pour les parents qui n'ont pas de solution de garde) et les parents de 14 enfants (eux déjà inscrits) souhaitent une augmentation de leur prise en charge. Comment évoluera cette liste d'attente avec l'arrivée des familles pour les immeubles du « Bas du Ruisseau » et des « Pêches derrière l'Eglise » ? Ceci n'est pas à l'horizon 2030 mais demain et vraisemblablement environ une vingtaine d'enfants supplémentaires. Depuis au moins 3 ans, nous avons ce montant de CHF 3.4 mio au plan des intentions pour la construction d'une vraie structure d'accueil. Aujourd'hui Part'âges fait des miracles avec peu de moyens mais la structure déborde. Il s'agit maintenant d'aller de l'avant et de concrétiser ces intentions. Soyons bien conscients que ce qui fait l'attractivité de notre Commune ce ne sont pas seulement nos jolis pots fleuris, notre belle piscine ou encore la proximité du Lac, mais aussi et surtout pour des familles avec enfants, cette capacité d'accueil parascolaire. Le groupe PSL

acceptera à l'unanimité l'arrêté 1397 concernant le crédit d'étude de CHF 440'000.- pour l'implantation et la construction d'un bâtiment pour l'accueil parascolaire.

L'UDC, par M. Stephan Bovet, pense que leur collègue du PLR, M. Jean-Marc Jeanneret a tout expliqué et ceci de manière claire. Dès lors l'UDC refusera l'entrée en matière en soutien au PLR.

Prises de parole individuelles.

M. Jean-Marc Jeanneret estime qu'en tant que parents on est libre de concevoir des enfants et libres de les éduquer et de les nourrir. De dire que c'est l'Etat qui doit subvenir aux problèmes organisationnels ne peut pas être accepté. Deuxièmement, le taux fiscal est un élément d'attractivité, dès lors plus on va dépenser, plus le taux fiscal va augmenter. Aussi, peut-être qu'un jour nous aurons trop de places d'accueil parascolaire, ne l'oublions pas.

Mme Cindy Kohler juge qu'il est important d'avoir une vision d'avenir de notre structure parascolaire et d'arrêter d'attendre toujours la meilleure solution. Elle a confiance en les conseillers communaux lesquels ont fait un travail important. Elle n'y connaît rien en planificateur mais entend qu'il faut avancer. Nous sommes à la traîne que ce soit sur le nombre d'enfants pris à la structure que sur la qualité de son accueil (locaux proposés). Il faut maintenant avoir un endroit de jeu, un endroit calme, un endroit pour les repas et arrêter, avec cette bricole, de tout changer ou de changer le soir les places parce que l'on partage les locaux avec une autre structure. Ayons une vision d'avenir. Oui, nous n'avons pas la meilleure situation financière, ses propres enfants ne vont pas à Part' âges mais elle votera les deux points d'impôts car elle ne veut pas que sa Commune s'arrête d'avoir des projets d'avenir pour nos enfants, pour les enfants de ses amis, pour ses petits-enfants, peut-être. La société a changé. Il faut avancer, évoluer. Elle encourage le législatif à voter oui pour ce projet. Cela fait longtemps que l'on parle de cette structure parascolaire, avançons, allons de l'avant, faisons confiance à nos conseillers communaux, faisons confiance aux architectes, ils viendront avec un projet mais allons de l'avant.

M. Gregory Mallet adresse ses remerciements au Conseil communal pour l'engagement et la grande quantité de travail fourni dans ce dossier. Cependant, il relève que la diversité d'opinions ainsi que la liberté d'expression qui prévaut au sein du Canette (parti jusqu'à présent fortement représenté mais non majoritaire si ses calculs sont bons) sera démontrée. Un examen attentif de ce dossier, mais également la prise en compte de l'environnement actuel le fait aboutir aux remarques et questions suivantes. Au niveau *timing*, il aimerait pouvoir justifier qu'après avoir mis en place un plan d'économies, passé des soirées, des parties de nuit, ayant fait bosser la commission financière pour raboter tous les francs qui semblaient dépasser, touchant largement les landeronnais, comment peut-on venir avec une telle demande quelques mois plus tard ? Comment peut-on justifier d'augmenter les impôts d'environ 3'500 contribuables landeronnais pour créer 20 places supplémentaires d'accueil parascolaire ? On veut investir plus de CHF 3 mio (chiffres effectivement estimatifs) pour une capacité d'accueil de 20 enfants supplémentaires. Ceci est complètement disproportionné. Une allusion a été faite par rapport à la structure construite à Cressier dont le coût était initialement de CHF 2.2 mio et qui est une structure de 60 places permettant d'être adaptée pour offrir 80 places temporairement. Comment est-ce que l'on peut justifier un surcoût de plus de 50%. Est-ce que les pieux plantés coûtent plus de CHF 1 mio ? Il en doute et respectivement il doute que le lieu soit le bon pour construire un tel bâtiment alors. Revenant à la question de l'organisation, indépendamment du côté technique, voter CHF 440'000.- ce soir correspond à accepter implicitement les CHF 3 mio qui vont suivre la prochaine fois. Et finalement, nous saurons plus tard si le législatif et éventuellement le peuple sont d'accord de payer un point d'impôt supplémentaire. L'honnêteté voudrait qu'on augmente maintenant et de manière non temporaire le coefficient fiscal d'un point pour permettre le financement de cette structure. Il remercie le Conseil communal de sa transparence au niveau des chiffres

mais note que les intérêts ont été calculés au taux moyen des emprunts actuels de la Commune lesquels sont vraiment planchers. Dès lors il doute que sur 30 ans, durée d'amortissement prévue, on tienne ces niveaux-là. Investissons le minimum et n'allons pas jusqu'au permis de construire avant même de savoir si le financement sera assuré. Il semble naturel que l'on cherche une solution de rapprochement avec le foot mais M. Gregory Mallet est assez sidéré que l'on écarte cette solution évoquée de manière provisoire. Dès lors regardons ce qu'il en est et comment cela marche. Cela ne ferait pas un troisième site puisqu'il y a 30 places actuellement sur les deux sites. Si on peut générer 64 places au foot, on peut abandonner une des structures actuelles et porter la capacité d'accueil à 94 enfants. Le hic, c'est que ni la Commune, ni d'ailleurs le FC, n'a à ce jour les moyens des ambitions du Conseil communal en la matière. Les freins des services cantonaux relatifs au site du foot où envisager une structure d'accueil ne le décourage pas au vu des contraintes (parking, chauffage, etc.) par rapport au site de la Garenne. Pour toutes ces raisons et pour ne pas réduire à néant tout le travail fourni, il soutiendra, à titre personnel la non entrée en matière au moins, au minimum jusqu'au prochain vote qui interviendra dans dix jours sur l'augmentation temporaire du coefficient fiscal, ce qui donnera une première idée pour savoir si le peuple landeronnais est prêt à mettre la main au porte-monnaie pour maintenir ou améliorer les prestations de notre Commune. Il en doute fortement.

Mme Maura Bottinelli avoue qu'elle n'avait pas l'intention d'intervenir mais elle ne peut pas se retenir. A ses yeux, on peut continuer avec la situation actuelle mais il faut avoir conscience que les enfants qui se trouvent au Château n'ont pas la possibilité de sortir jouer. Elle n'a rien à perdre ni à gagner. Elle a 62 ans, elle ne fera plus d'enfants. Les siens sont plus qu'adultes et n'habitent pas Le Landeron. Elle sera d'ailleurs bientôt à la retraite et ne verra plus ces gamins à l'école. Or, accueillir ces enfants au Château correspond à une solution de repli. Quand ils doivent sortir pour jouer, ils doivent sortir par groupe dans la cour du Château car ils font trop de bruit et les gens se plaignent. De plus, la cour du Château est une cour goudronnée. Aussi, dès qu'ils ont fini de manger, les élèves partent de la cour du Château pour aller jouer dans la cour d'école. L'école étant fermée jusqu'à 13h15, donc en hiver, lorsque les enfants doivent faire pipi, ils n'en ont pas la possibilité. Ceci n'est pas acceptable. Ce n'est pas accueillir les enfants mais les parquer, faute de mieux. Elle veut bien entendre les problèmes économiques, etc. mais il faut entendre qu'il y a des familles qui envisagent peut-être d'emménager dans les appartements vides. Or, quand ces dernières s'intéressent aux structures actuelles à disposition, elles disent « non merci » et préfèrent aller habiter et payer les impôts à Cressier. Il y a possibilité de vouloir seulement une population de vieux, ou alors *gay friendly* (quoiqu'ils ont quand même des enfants maintenant). Mme Maura Bottinelli recommande au législatif de faire selon sa conscience mais estime sincèrement qu'on ne peut pas laisser traîner les choses encore 3, 4 ou 5 ans.

Mme Nadine Schouller reconnaît être à 200% pour un nouveau parascolaire mais estime qu'on nous prend à la gorge. Quand Mme Maura Bottinelli dit que les enfants ne peuvent pas sortir, ils peuvent sortir (son petit-fils y va, heureux et content) mais les locaux sont vétustes, c'est clair. On va trop vite et on n'a pas fait le tour de tout ce qui peut être éventuellement fait. Mettre un groupe de travail interpartis sur pied permettrait de faire avancer les choses, partager et trouver des solutions qui ne vont pas forcément durer 10 ans. Le personnel du parascolaire fait un travail magnifique avec le peu en sa possession, surtout à la salle du Château et elle trouve très étonnant que les enfants aillent à l'école sans surveillance.

M. Jean-Marc Jeanneret a essayé de ne pas être émotionnel et il lui semble être arrivé donc il demande qu'on ne se mette pas à ce niveau-là. La non entrée en matière et un travail sur le sujet ne veut pas dire mettre le projet en attente durant 5 ans. On sait pertinemment que le PSL votera les CHF 440'000.- et les CHF 3 mio, CHF 3.8 mio s'il le faut, c'est de toute façon le contribuable qui paye, non ? Il faut aujourd'hui être responsable, il faut répondre à un besoin et le besoin n'est pas clairement identifié. Toutes les pistes n'ont pas été étudiées à fonds et cela mérite aujourd'hui, pour les montants qui sont estimés, de lever le pied, de mener une

réflexion de 6 mois, d'évaluer la première phase et de voir avec les autorités car on nous a annoncé 5 points de trou dans les finances communales avec la péréquation et la nouvelle imposition des personnes physiques. Donc il y a beaucoup de points devant nous qui méritent d'être posés, attendus et étudiés. « Et s'il vous plait, ne dites pas que les petits Landeronnais sont malheureux même s'ils doivent aller dans la cour du collège ».

M. Gilles Boillat au nom du FC et ayant fait partie du comité s'étant lancé dans l'étude de faisabilité du parascolaire au FC, un comité se sentant montré du doigt par certains partis de ce village, réagit, relevant que dans le cadre de la discussion avec les partis politiques, la volonté était de trouver une solution avec une meilleure utilisation de leur bâtiment, où différentes sociétés locales ont été conviées. Il a été proposé à Part'âges de pouvoir venir utiliser pendant deux ans à deux ans et demi leurs locaux. Des analyses ont été effectuées par des spécialistes, le FC était prêt à financer la mise en conformité de certains éléments, notamment les escaliers, ou des parties pouvant être utilisées par Part'âges. Au final Part'âges a refusé de rentrer en matière par rapport à l'utilisation des locaux la journée, souhaitant pouvoir utiliser le bâtiment de manière totale et exclusive. Le FC ne veut pas reprendre le crédit d'étude sur le bâtiment avant la fin de la législature. Le terrain, pour rappel, est propriété de la Commune. Le FC était d'accord que Part'âges puisse profiter du bâtiment jusqu'à 17h/18h le soir. Il a été demandé au foot de trouver les moyens de mieux s'organiser et de trouver de l'argent, de devenir un restaurant, chose faite, mais Part'âges n'était pas prêt à partager les locaux. Il faut connaître la vérité et pas seulement taper sur le football lequel a voulu aller de l'avant et faire quelque chose pour faire face à ses engagements financiers de façon à ce que la Commune ne doive pas reprendre le crédit du bâtiment.

M. Jean-Claude Egger souhaite répondre à certaines interpellations. Il a beaucoup de peine à comprendre certaines interventions. Concernant l'intervention de M. Jeanneret au sujet du groupe PLR, il ne comprend pas ce que la politique des silos a à faire dans ce dossier-là. Concernant la remise en cause du dossier sur la notion du nombre de places, il lui semble que l'exécutif a été clair dans ce dossier, s'agissant de mettre dans un premier temps à disposition 80 places, en construisant un bâtiment qui pourrait, à terme, en accueillir 95. La comptable de l'OSAE, Mme Lenoble a fourni ces chiffres. Concernant le développement d'un bâtiment par étapes, il n'adhère pas à cette idée. On parle ici du développement préconisé par le CC qui est d'étaler dans le temps ce qui concerne toute la population, des plus jeunes au plus vieux,. Au niveau du planificateur général, dans l'esprit du Conseil communal, et après en avoir parlé avec le BAMO, le travail consiste à soutenir la recherche de solutions et d'entreprises, et de planifier, dans la durée, la construction du bâtiment. Pour le bâtiment du FC, il a peut-être omis d'expliquer que ce bâtiment, dans la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, chapeauté par les plans directeurs cantonal et régional, le PAL délimite une « zone de détente, loisirs et sports » et éventuellement de « tourisme » (zone camping des pêches). Il n'y a aucune possibilité de déroger à cette affectation-là. Ce terrain restera définitivement en zone de détente et loisirs et il est hors de question de pouvoir le décréter comme zone d'habitation. A l'époque des pieds et des mains ont été fait pour pouvoir agrandir la cantine. Partant de cette constatation-là, et d'une étude de la LAT, du plan directeur régional et cantonal, il est difficile de remettre en doute ce que nous dit M. Thalmann. Au niveau de l'utilisation de ces locaux, il était possible d'utiliser ce bâtiment à titre exceptionnel pour y installer une structure d'accueil provisoire. Le SAT était d'accord de réaffecter le bâtiment uniquement en zone d'habitation. Ce n'est plus le cas puisque le projet a été abandonné. Au niveau des artisans régionaux, peut-être ne comprend-il rien du tout mais lorsque l'on parle de « marché public », tout le monde est en droit de présenter une offre. Dans la petite phrase, « le Conseil communal ne présente aucun choix au Conseil général », « le Conseil communal sensé abrutir le Conseil général », M. Jean-Claude Egger a des relans du Conseil général de l'année dernière qui lui reviennent à l'esprit mais il préfère ne pas en parler. Il peut accepter que l'on combatte l'entrée en matière de ce projet-là mais il pense qu'il faut le faire sur des motifs et des raisons qui tiennent la route. Concernant la création d'un groupe de travail qui n'attendra pas quelques mois ni quelques années, il a vaguement le souvenir que le groupe de parage dure depuis

de longs mois. Au niveau de la capacité de 20 élèves pour CHF 3.4 mio, il ne sait pas s'il fait un mauvais calcul ou une mauvaise appréciation de la situation mais, il y a bientôt 30 ans, les membres du Conseil général du Landeron ont voté un crédit de CHF 35 mio pour 200 élèves. M. Spring rectifiera s'il y a un problème avec les calculs. Au niveau du *timing*, on engage un plan d'économies, on vote un plan d'économies et on vient au législatif avec un crédit pareil. Est-ce que cela correspond à une demande de moratoire sur territoire communal pendant les cinq prochaines années ? Au niveau de la comparaison avec Cressier, il est juste de dire qu'il y a 60 places d'accueil officielles et 80 provisoires. Il y a 60 places pour CHF 2.2 mio. Si on fait un ratio avec les 95 places et le CHF 3.4 mio, on n'arrive pas à un écart tel qu'il a été exprimé. Finalement, concernant la procréation il est juste et bien que les hommes et les femmes de ce pays fassent l'amour et aient des enfants. Mais c'est peut-être bien là que réside le problème puisqu'on remarquera bientôt qu'il y a de plus en plus d'enfants et que ces enfants-là seront les enfants de parents qui ne peuvent pas tous vivre sur un seul salaire. On devra bien trouver une solution pour éviter que ces enfants deviennent des « gamins de talus » ou qu'on les retrouve dans la rue.

M. Jean-Marc Jeanneret relève que s'il entend bien le Conseil communal, c'est « circuler, Il n'y a rien à voir et voter oui ». Dès lors, le PLR va combattre l'entrée en matière et ne pas venir sur l'argumentaire qui n'était pas très correct.

Mme Cindy Kohler souhaite insister sur la vision d'avenir ayant entendu les propos d'avant. Peut-être qu'elle mélange un peu les choses mais avoue avoir connu des gens qui étaient visionnaires et qui ne le sont plus. Elle veut mélanger la notion de scolaire et parascolaire mais relève avoir la chance de travailler dans un des plus beaux bâtiments du canton : le « Trèfle à 4 », un bâtiment où on a ajouté des m2. On s'est rapproché des gens qui y travaillaient pour savoir ce qui était important. Il faut s'approcher des gens de Part'âges pour savoir ce qui est bien pour créer cette structure. Attendre... il ne lui semble pas que les gens qui ont construit le « Trèfle à 4 » ont attendu que cette structure soit pleine. Pendant bon nombre d'années, une classe était libre. « Ne pensons pas à demain mais à horizon 2030. Avançons. Soyons courageux ».

M. Gregory Mallet :

- Souhaite rappeler quelques éléments du règlement organique stipulant que les conseillers ne sont pas censés nommer les gens. Il suggère au président d'insister sur ce point. Chacun a le droit de prendre la parole. Or, il est possible de demander de clore la discussion. Tant que ceci n'a pas été fait, chacun peut prendre la parole.
- Relève qu'il n'y a pas d'urgence, que l'on vote oui, non ou la non entrée en matière, il ne se passera rien dans les deux à trois prochaines années.
- Recommande aux parties prenantes de reprendre leur bâton de Pellerin afin de trouver des solutions transitoires. Le provisoire peut durer, malgré l'avis de certains fonctionnaires (certes, il n'a rien contre les fonctionnaires...).
- Ne demande pas un moratoire de 2 ans sur toute dépense ou investissement mais volontiers un moratoire de 2 semaines.

M. Roland Spring souhaite répondre à certaines questions évoquant qu'il a été reproché au Conseil communal de ne pas savoir pour combien de personnes on construisait ce bâtiment. Il a été dit qu'on construisait 95 places et initialement 80 places. Le choix de cet emplacement permet de moduler ce bâtiment ou de mettre un deuxième bâtiment dédié éventuellement à des crèches ou à des appartements protégés. 1.39% est effectivement le taux moyen aujourd'hui. Il peut monter, il peut baisser mais aujourd'hui il est possible de bloquer ces taux sur une très longue durée. Les CHF 30'000.- mis pour des frais de rénovation ne s'adressant pas à un nouveau bâtiment, le CC a donc été le plus clair possible. On nous parle d'entreprises locales capables de construire ce bâtiment, l'exécutif a jamais dit qu'il voulait faire une entreprise générale mais bien entendu il y aura des marchés publics et le gros-œuvre fera

l'objet d'un marché public mais cela ne veut pas dire que des peintres, des menuisiers ou d'autres métiers ne pourront pas travailler dans ce bâtiment. La question qui se pose maintenant est : est-ce que nous avons besoin de 20 places supplémentaires, oui ou non ? c'est ce que souhaite l'exécutif. Nous avons besoin de ces 20 places supplémentaires, attendre ne sert à rien. Bien entendu que la situation financière de la Commune n'est pas la meilleure mais rappelons que nous avons un des taux les plus favorables du canton. Le Conseil communal encourage le législatif à accepter cet arrêté 1397 et de ne pas attendre.

M. Jean-Marc Jeanneret soulève qu'il n'a pas parlé d'entreprise mais invite l'exécutif à aller voir ce qui se passe dans le Jura et dans le Valais et dans la Ville de Lausanne ; non seulement ils sont des marchés publics mais ils font travailler les locaux. Il ne faut pas être « marché public naïf », il faut avoir la volonté, le courage, et faire juste pour privilégier les artisans locaux. Il y a une proposition qui a été faite de ne faire qu'une première étape, de regarder ce qui se passe, mais là, le PLR ne rentre pas en matière. On est mis devant le fait accompli, le Conseil communal propose CHF 440'000.- d'étude, on a bien compris que la gauche de toute façon va voter les CHF 3.5, CHF 3.8 mio, CHF 4.9 mio puisque nos enfants sont malheureux. « S'il vous plaît, s'il n'y a rien à discuter, circulez il n'y a rien à voir et on vote tout de suite. On fait comme en Iran, on ferme les partis et on les met en prison ».

M. Roland Spring rétorque, comme mentionné dans son intervention tout au début, qu'il existe aujourd'hui dans le cadre des marchés publics, des critères qui peuvent avantager les locaux et le Conseil communal essaiera d'en tenir compte. Il s'agit de fixer des critères et en fonction de ceux-ci, une entreprise va l'emporter. Mais dans un projet comme celui-ci, la plupart des corps de métier ne rentrent pas dans le cadre d'un marché public.

M. Jean-Claude Egger pense qu'avant de construire un bâtiment destiné aux enfants on le construit pour les parents qui vont tirer avantage, les premiers, de cette mise à disposition. Il adresse ensuite le message suivant : « De nos jours, les grands-parents sont encore actifs car ils profitent des progrès technologiques, chimiques ou médicaux. Ils ont les moyens financiers de se faire plaisir et de voyager, ne sont plus aussi disponibles qu'autrefois pour garder leurs petits-enfants. Les parents, eux, se donnent corps et âme pour faire vivre leur famille et éduquer leurs enfants. Dans le paysage landeronnais, comme ailleurs, il y a aussi ces familles monoparentales. Souvent une mère divorcée avec enfants et un ex-mari qui rechigne à payer une pension. Et puis il y a encore toutes ces familles avec enfants qui n'obtiennent pas d'aide sociale parce que les parents, qui ne trouvent que des emplois à temps partiels, gagnent juste assez pour que leur demande ne soit pas prise en compte. La liste n'est, hélas, pas exhaustive. Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, J'aime à penser que nos pères ont fait évoluer la société en dénonçant le trop fameux « *Kinder-Kirche-Küche* », auquel étaient condamnées les épouses d'alors, lorsqu'ils ont accordé le droit de vote à nos mères. J'aime à penser aussi qu'il est de notre responsabilité d'offrir aux femmes et aux hommes d'aujourd'hui la possibilité de construire le monde de demain en leur facilitant moralement et matériellement l'accès à des aides concrètes telles que les structures d'accueil. J'aime à penser qu'il est possible que notre société permette aux femmes qui se retrouvent à la tête d'une famille monoparentale d'exister pleinement et de s'épanouir parce qu'elles savent leurs enfants en de bonnes mains pendant qu'elles travaillent. Je crois fermement qu'offrir aux familles des possibilités de gardes sécurisées, c'est valoriser et favoriser une évolution équitable des chances dans notre société. Les options choisies voici quelques années par notre Commune l'amène, aujourd'hui - et les chiffres le prouvent - à être à la traîne en matière de mise à disposition de places de crèche, de parascolaire, mais aussi d'appartements avec encadrement pour ses anciens. Notre responsabilité est de rattraper progressivement - et j'insiste sur cette vision du Conseil communal - les manques constatés car Le Landeron n'échappera pas à une mise à niveau de ces encadrements-là ».

M. Nadine Schouller pense que les conseillers sont tous d'accord pour un parascolaire, c'est une évidence, il en faut un niveau mais il faut se laisser le temps de la réflexion car il y a

d'autres pistes qui n'ont pas été exploitées. Si on accepte ce crédit d'étude de CHF 440'000.- on sait que l'on va déboursier CHF 3 mio et plus. On n'a pas le choix et il faut peut-être envisager un nouveau crédit d'étude avec des nouvelles pistes.

Mme Anne Amico Guyomarch transmet sa vision d'avenir. Selon elle, le meilleur plan social est le travail c'est-à-dire se baser sur la création d'emplois et non pas acheter une paix sociale.

Mme Maura Bottinelli, s'excuse, se présentant comme socialiste, féministe et fière de l'être. On a, pendant des siècles, gaspillé le 50% de notre cerveau. Parce que l'on considérait que les femmes, parce qu'elles avaient leurs règles, n'avaient pas la capacité de faire fonctionner leur cerveau en même temps. On peut aujourd'hui donner la possibilité, comme évoqué par M. Egger, à toute notre population de travailler et d'exprimer ses capacités, une richesse que l'on ne peut nier. En même temps, comme il y a eu un effritement du côté moral et religieux, nous nous sommes retrouvés avec beaucoup de femmes qui ont dû s'occuper d'élever leurs enfants toutes seules parce que du moment où elles sont allées travailler leur mari se sont « fait la belle », dans les deux sens. Que voulons-nous faire ? Laisser ces enfants à la rue parce que les parents doivent travailler ? Les enfants issus de l'immigration peuvent, grâce au parascolaire être intégrés au fonctionnement de notre société et ils apprennent la langue dans ces structures-là. Cela nous évite d'autres coûts ailleurs. Qu'on arrive à nous faire des discours rétrogrades, la dérange beaucoup.

Le président rappelle que l'entrée en matière est combattue et demande validation à M. Jean-Marc Jeanneret, lequel confirme la décision du PLR.

Passage au vote. L'entrée en matière est refusée par 22 oui contre 15 non.

4. Crédit d'engagement de CHF 1'610'000 pour l'aménagement des infrastructures routières, techniques et environnementales du secteur sud de la Z.I. des Prés Bugnons
Arrêté 1398

La parole est donnée à M. Pierre De Marcellis, directeur des travaux publics, évoquant les premières années où il siégeait au Conseil général durant lesquelles les conseillers se demandaient comment il était possible de développer la ZAPI, après que la personne pressentie pour déplacer ses serres de la zone de la vieille ville ait finalement renoncé à déménager et à occuper ces terrains destinés à l'horticulture. En 2000, Rollomatic SA s'y est établi. Après une première extension à l'est, aujourd'hui Rollomatic SA a besoin d'une nouvelle construction au sud de la première construction. La surface restante constructible de la ZAPI est d'environ 34'000 m². Cette phase de construction nécessite une surface de 17'900 m². Il restera à disposition 15'748 m². Evidemment nous ne savons pas quand le besoin de construction de cette dernière parcelle se fera sentir. De nombreuses rencontres entre l'acheteur, le vendeur (nous) et l'Etat de Neuchâtel ont abouti à la nécessité et à l'accord pour cette nouvelle construction. Ce bâtiment est réservé à un centre de formation, *Learning Center*. S'ajoute aussi un parking non couvert pour le moment, mais il le sera si le besoin de nouveaux locaux ou d'un autre parking se fera sentir. L'arrêté 1398 qui nous occupe ce soir concerne l'aménagement des infrastructures pour la parcelle à construire. Le Conseil communal n'a pas souhaité équiper toute la parcelle de 34'000 m² étant donné que nous ne connaissons pas les besoins futurs. Il s'agit de l'aménagement de la route actuelle, non pas de l'élargir, mais de créer deux places d'évitement de 30 mètres chacune pour permettre le croisement avec les machines agricoles, de la récolte des eaux usées et claires, d'amener l'eau potable, d'installer l'éclairage public, d'équiper en électricité et télé-réseau et d'installer une hydrante pour lutter contre le feu. Le coût total de ces travaux est devisé à CHF 1'610'000.-

dont le 80% de ce montant sera pris en charge par Rollomatic SA. Le 20% restant est à la charge de la Commune, mais sera partiellement couvert par un prélèvement du fonds des taxes d'équipement et de raccordement comme pour toute construction. En conclusion, le Conseil communal invite les conseillers à accepter ce projet créateur d'emplois en disant oui à l'arrêté 1398.

Prise de parole des commissions.

La CFG, par Mme Maura Bottinelli, relève que dans le cadre de l'extension de l'usine Rollomatic SA, il s'agit d'une suite logique de l'acceptation des arrêtés 2395 et 1396 de modification du plan d'aménagement et d'alignement voté lors du législatif du 28 mars dernier. La CFG recommande à l'unanimité d'accepter ce crédit.

La Commission SITP, par M. Jean-François Toedli estime que ces travaux d'aménagement correspondent à la suite logique de l'acceptation du dernier CG relative à la réaffectation de la zone des Prés-Bugnons. Il est vrai que le montant demandé est important mais il est judicieux d'investir pour une entreprise qui souhaite rester dans notre Commune et ne pas la délocaliser son site de production comme cela se passe souvent en Suisse. La SITP après maintes explications par le Conseil communal et les services techniques dont la SITP reconnaît les connaissances, approuve ce crédit et acceptera l'arrêté 1398 selon les explications et la présentation des différentes solutions d'aménagement des conduites industrielles, de la route, du canal, des eaux pluviales, etc.

Prise de parole des groupes.

Le PSL, par M. Jacques Devenoges, afin de donner une suite logique à l'acceptation des arrêtés 1395 et 1396 votés lors du CG du 28 mars dernier, acceptera, à l'unanimité, ce crédit d'engagement de CHF 1'610'000.- et de ce fait l'arrêté 1398.

Le groupe UDC, par M. Bernhard Wenger, a décidé de donner suite aux décisions prises lors du dernier Conseil général. Il soutiendra l'octroi de ce crédit aux infrastructures et votera l'arrêté 1398.

Prises de parole individuelles.

M. Thierry Jaquier entend bien qu'il faut équiper ce terrain et ceci est logique pour le développement de Rollomatic SA. « Il nous reste, en arrière un bon bout de terrain. A-t-on pensé à dimensionner, par rapport au reste du terrain, une réserve pour les eaux fluviales, les eaux claires, les eaux usées, les conduites électriques. Que l'on ne soit pas obligé de tout recréuser dans le cas où on viendrait à vendre ou à aménager ce terrain ? ».

M. Pierre De Marcellis rétorque que la volonté était de ne pas équiper ce terrain car l'équipement coûte cher et finalement on ne sait pas si Rollomatic SA va construire dans 5 ans, 10 ans, 30 ans. On ne va pas équiper un terrain si on ne sait pas quand on va l'utiliser. On ne va pas jouer aux silos. S'il s'agit d'un dépôt avec toilettes et douche, c'est suffisant comme infrastructure, par contre s'il s'agit d'une usine avec une centaine d'ouvriers, cela ne sera pas le cas.

M. Jean-Marc Jeanneret espère avoir mal compris le Conseil communal mais il lui semble judicieux que les canalisations pour l'évacuation des eaux de chaussée, pour la défense incendie, etc. soit dimensionnées pour la parcelle et ce sont les règles de l'art, quand on a un plan général d'évacuation des eaux. « Ne dites pas le contraire sinon le PLR ne rentrera pas en matière ! ».

M. Pierre De Marcellis répond qu'une borne du feu sera installée et pas deux car, apparemment une est suffisante, en outre, l'électricité et le téléseu vont être uniquement amenés sur le terrain constructible. Etant donné que le terrain est exclusivement dédié à Rollomatic SA, si Rollomatic SA ne construit pas, les installations ne serviront à rien.

M. Thierry Jaquier n'étant pas satisfait de la réponse, rappelle parler uniquement des eaux claires, des eaux usées et de l'amenée électrique. Est-il possible de redimensionner un poil plus gros un tuyau pour passer un câble dedans ou éventuellement absorber davantage d'eaux usées et claires qui doivent aller à la STEP ou au lac ? La question de la douche ne l'intéresse pas.

M. Frédéric Matthey souhaite répondre sur la question de l'électricité, son domaine. Il y aura au niveau de l'armoire la puissance nécessaire installée. Bien entendu le câble ne sera pas à ce stade amené dans une parcelle ou il n'y a pas encore de bâtiment mais l'armoire électrique sera dimensionnée correctement afin d'amener toute la puissance nécessaire aux extensions à futur. Il imagine, par extension, que la réponse est la même pour tout ce qui concerne l'épuration et les eaux claires. Au niveau de l'infrastructure de base, elle sera là. Il faudra ensuite relier les différents raccordements aux nouvelles entités qui seront construites.

Passage au vote.

L'arrêté 1398 est accepté à l'unanimité par 38 voix.

**5. C2T - Crédit d'engagement de CHF 57'600 pour le remplacement du mobilier fixe de la salle d'économie familiale (EFA)
Arrêté 1399**

La parole est donnée à M. Roland Spring, directeur des bâtiments, lequel rappelle qu'il s'agit d'une demande de crédit de CHF 57'600.- pour remplacer le mobilier fixe qui date de l'origine du bâtiment (1991/1992). Ces cuisines ont duré bien plus longtemps que la vie normale d'une cuisine. La direction de l'éorén et le directeur du C2T ont demandé que ce crédit soit mis au plan des intentions. Cette demande a été approuvée par notre service des bâtiments lequel a confirmé la nécessité de changer cette cuisine. L'exécutif demande dès lors au législatif d'approuver cette demande de crédit de CHF 57'600.-.

Prise de parole des commissions.

La CFG, par Mme Maura Bottinelli, estime qu'après 30 ans d'utilisation, il est raisonnable que ces équipements soient remplacés et recommande à l'unanimité d'accepter ce crédit.

Prise de parole des groupes.

Le PSL, par Mme Maura Bottinelli pense qu'après 30 ans de bons et loyaux services, et après avoir vu passer des centaines d'élèves plus ou moins zélés, le mobilier de la salle d'économie domestique mérite d'être mis à la retraite. Le PSL fait confiance à notre administration pour qu'il soit judicieusement remplacé par des nouveaux meubles solides et économiques. Il acceptera donc à l'unanimité cet arrêté.

Pas de prises de parole individuelles.

Passage au vote.

L'arrêté 1399 est accepté à l'unanimité par 38 voix.

6. Réduction du soutien financier communal pour les transports scolaires Arrêté 1400

La parole est donnée à M. Roland Perret Gentil, directeur de l'enseignement, lequel relate que par mauvais temps, le Conseil communal se doit de proposer notamment des mesures d'économies, certaines impopulaires. Le pire serait d'appliquer la politique de l'autruche. « Imaginez les 5 conseillers communaux, la tête dans le sable, dans l'attente d'un retour à meilleure fortune ». « Augmentons simplement les impôts diront certains. Prochainement les urnes décideront. Empruntons pour couvrir les déficits rétorqueront d'autres. Vivons donc à crédit, nos enfants paieront. Soyons courageux dit le Conseil communal ». Il est temps de dire que le soutien financier aux parents pour les transports scolaires doit être réduit. La part communale restera tout de même supérieure à 50% du total des coûts. Ce soutien continuera de représenter tout de même plus de CHF 600.- par année et par enfant transporté. L'exécutif se réjouit d'entendre les arguments des uns et des autres. Au niveau communal, c'est un réel débat de société. Une des trop rares décisions qui ne nous est pas dictée par le canton ou un syndicat intercommunal. « Cher Conseil général, la balle et le bus est maintenant entre vos mains ». Au vu de la situation financière de notre Commune, l'exécutif invite les conseillers à accepter l'arrêté 1400.

Prise de parole des commissions.

La CFG, par Mme Maura Bottinelli, recommande à sa majorité d'adopter cet arrêté.

Prise de parole des groupes.

L'UDC, par Mme Patricia Wenger, rapporte que suite à la rencontre avec 2 membres de l'APL, le groupe UDC a revu sa position et rappelle que les membres de l'Association des Parents du Landeron, sont bénévoles. Ce sont les contraintes du changement de la législation fédérale sur les transports en minibus (bus et chauffeur) qui péjorent les comptes de cette association. La réduction du soutien financier communal mettrait les transports scolaires en péril ! L'UDC salue les différentes démarches qui ont été entreprises par l'APL. Les parents devront contribuer davantage pour le transport, des nouveaux tarifs ont été fixés lors de l'assemblée générale du 26 mars 2019. Le groupe UDC refusera l'arrêté 1400.

M. Michael Jacot, au nom du PLR, salue la gestion serrée du budget de l'association et l'augmentation prochaine des cotisations. C'est une nécessité pour notre Commune d'avoir un transport scolaire, pour la sécurité de nos enfants ainsi que comme mesure écologique. Néanmoins il faut alléger la charge fiscale des citoyens et la Commune ne doit pas se substituer aux parents en termes de responsabilités. Le PLR soutient les économies sur ce poste et tout autre poste également. Mais une cohérence de réduction de 10% doit s'appliquer vis-à-vis des autres associations et sociétés locales. Ainsi le PLR propose d'amender l'article 1^{er} en modifiant le montant accordé au Conseil communal à CHF 50'000.-.

M. Thomas Froelicher, au nom du PSL, rappelle que depuis plus de 30 ans, une association de parents landeronnais nommée APL, s'occupe ou plutôt se démène bénévolement pour l'organisation du ramassage scolaire des enfants. Le coût de ce service a fortement augmenté depuis la modification de la législation fédérale sur le transport en 2013, interdisant à des chauffeurs bénévoles de conduire ces minibus scolaires. Aujourd'hui, 70 enfants de 50 familles environ sont quotidiennement transportés depuis 13 arrêts jusqu'aux écoles. Suite à l'annonce d'une réduction du soutien communal de 30%, l'APL a cherché, testé, simulé une douzaine de solutions pour combler cette différence mais le résultat est là. Une diminution de 30% du soutien communal signifie à très court terme la fin du transport scolaire dans notre Commune.

Il faut noter que 22 enfants sont situés à 2.3 km des écoles, qu'un seul bus ne suffirait pas à assurer les différentes tournées, réduire les arrêts jugés trop proches ou encore le nombre de tournées n'aurait pas d'impact sur le budget de l'APL. Imaginez le parking du C2T et les abords de l'école primaire avec 50 familles supplémentaires qui amèneraient leurs enfants chaque jour. Ne devrait-on très vite pas réaménager ces zones et à quel prix ? Alors que la Commune diminue ses soutiens financiers à la majorité des associations de 2% à 10%, le transport scolaire est lui imputé de 30%, pourquoi ? N'est-ce pas du devoir de la Commune d'assurer le transport des enfants vers les écoles, école que l'on dit obligatoire ? Rappelons que ce transport scolaire fait également partie des « bijoux d'attractivité » que possède le Landeron. Le groupe PSL recommande vivement de voter non à cette réduction du soutien financier communal pour les transports scolaires, arrêté n°1400.

Prises de parole individuelles.

M. Denis Cuendet a de la peine à comprendre la ligne directrice du Conseil communal. Cela fait plusieurs semaines et plusieurs mois que l'on discute de la sécurité des enfants, ce qui est légitime, avec des zones 30, des pots de fleurs qui font descendre la vitesse de 30 à 20, on demande de faire des passages cloutés supplémentaires, tout cela est justifié et va dans la direction de la sécurité de nos enfants. Il s'agit, par cette réduction du soutien financier communal pour les transports scolaires, d'économiser quelques milliers de francs, alors que l'on est prêt à investir CHF 440'000.- puis CHF 3.5 mio, sans négocier. Ne venons pas dire maintenant que les 80 enfants viennent à pied. Ce n'est pas dans le *trend*, ni sécuritaire. Rappelons qu'il y a quelques années, une fille s'est faite kidnappée au Landeron. « On ne veut pas peindre le diable sur la muraille mais la sécurité, soit on la fait comme il faut et on va jusqu'au bout, soit on ne la fait pas. On veut faire des mesures d'économie, mais s'il vous plaît, pas là ! ».

M. Jean-Marc Jeanneret souligne que le PLR n'aura pas une unité de vote ce soir sur ce point de l'ordre du jour. « Non, ce n'est pas une responsabilité communale, ce n'est pas une tâche régaliennne de transporter les élèves à l'école. Ce n'est pas non plus une tâche régaliennne de mettre au monde des enfants. Ce n'est pas une question de bénévolat des chauffeurs mais de permis de conduire ». Ceux qui ont passé leur permis de conduire avant 2003 peuvent conduire jusqu'à 9 élèves, etc. Il y a des gens qui ont fait partie de l'APL tout au début et qui se sont démenés pour transporter ces enfants. Aujourd'hui il y a un changement de législation et une philosophie qui a changé avec des bus professionnels, c'est un choix qui a été fait. Il faut qu'on l'aide à l'assumer. Pour sa part, il soutiendra l'amendement même s'il s'agit de CHF 5'000.- mais il faut donner un signe très clair. On ne peut pas dire quand cela nous arrange « là on n'économise pas », à un moment donné on y arrivera pas. Nous avons beaucoup d'économies à faire ces prochaines années donc dans un premier temps, il soutiendra l'amendement pour les CHF 50'000.- et on verra la suite.

Mme Maura Bottinelli se permet d'intervenir parce qu'il lui semble qu'il y a un problème de fond qui dépasse l'octroi ou le refus de ce soutien. Pour certains d'entre nous, la conduite d'une commune devrait suivre les mêmes principes que la gestion d'une entreprise: faire en sorte que les investissements dans les infrastructures soient au minimum et les bénéfices financiers soient au plus haut. Or, si cela se justifie amplement dans l'économie privée, puisqu'une entreprise peut tenir compte seulement partiellement ou pas du tout du bien-être de ses employés, cela n'est pas du tout le cas pour une commune. L'essence même de notre présence ici est de faire en sorte que nos concitoyens se sentent bien dans notre Commune, qu'ils puissent y trouver tout ce dont ils nécessitent pour qu'ils puissent s'y épanouir. Une commune où les habitants ne se sentent pas bien, où ils ne trouvent pas de réponse à leurs préoccupations et à leurs besoins, pourrait très vite se transformer en un décor de cinéma. De belles maisons totalement dépourvues d'âmes qui vivent. De nos jours, qu'il nous plaise ou non, la prise en charge des enfants et leur transport jusqu'à l'école est un besoin pour plusieurs familles. La conformation même de notre village en fait un impératif. Il est aussi dans notre

intérêt et résolument dans "l'air du temps" d'essayer de remplacer le plus possible les voitures individuelles par des transports collectifs bien moins polluants. Elle peut entendre les pensées : "On ne supprime pas notre soutien on le réduit, et de manière moins abrupte de ce qui avait été annoncé en premier temps". Vous avez raison, après avoir menacé de crever deux des pneus du bus scolaire, du haut de notre magnanime condescendance nous allons nous limiter à en crever un seul. Les bus n'ont qu'à rouler avec trois roues! Elle voit quelqu'un qui rigole... « Que dites-vous? Ce n'est pas possible? Vous avez raison, ce n'est pas possible! » Ayons le courage de le dire, réduire ou supprimer notre aide aux transports scolaires revient au même résultat. On est en train de juger leur mise à mort. C'est pour cette raison que Mme Maura Bottinelli exhorte de toutes ses forces le législatif à voter contre l'arrêté 1400.

M. Jacques Savoy pense qu'il est important de prendre en compte les problèmes financiers dans la Commune, le montant demandé de réduction à l'APL est trop important et par symétrie il soutiendra l'amendement qui était proposé de réduire ce montant non pas à CHF 45'000.- mais de le remonter à CHF 50'000.-.

Mme Nadine Schouller rapporte que le PLR sait que l'APL est très appréciée, elle-même a conduit pendant des années le bus. Elle relève toutefois qu'il reste à l'APL CHF 40'000.-, les bus ne desservent pas partout, ils ne vont pas à Combes, et tient à rappeler un article du 20 septembre 2009 du Conseil communal : « Le Conseil communal souhaite proposer une offre de transport en priorité aux enfants fréquentant les classes depuis la 1ère année d'école infantine et jusqu'en 2ème année d'école primaire. De plus, l'exécutif souhaite que les transports desservent en priorité les rues les plus éloignées. Il estime que les élèves de l'école primaire habitant dans un rayon d'environ un kilomètre de l'école peuvent se rendre à pied jusqu'à l'école. En résumé, les transports scolaires s'adressent d'abord aux plus jeunes, puis aux plus éloignés, en fonction de la place disponible dans les bus. Le Conseil communal préconise également les initiatives privées qui mettraient en place des pédibus pour les zones proches de l'école. »

Le président rappelle à Mme Schouller que l'on n'interrompt pas quelqu'un qui parle et la remercie.

M. Roland Spring souhaite préciser, suite à ce qui a été dit ce soir, que l'exécutif n'a jamais supprimé 30%. Une diminution de CHF 55'500.- à CHF 45'000.- ne correspond pas à 30%.

M. Gregory Mallet salue les parents et le public pour leur présence et leur patience. Visiblement ceci a stimulé le débat, ou du moins la prise de parole. Il a été relevé que le Comité de l'APL était bénévole et à sa connaissance ceci est le cas de toutes les sociétés locales. Au Landeron « on n'est pas des citrons ». De la même manière qu'il aimerait un moratoire de 2 semaines sur les investissements, il aimerait aussi un moratoire de 2 semaines pour les coups de sabre dans les subventions, souhaitant savoir si justement les Landeronnais sont prêts à mettre la main au porte-monnaie pour continuer à soutenir ce genre de prestations. Il n'ose pas imaginer où il va falloir aller couper si d'aventure, une augmentation des recettes fiscales n'est pas acceptée. Il relève qu'il n'y a pas urgence par rapport à la décision puisque l'arrêté entrerait en vigueur au 30 juin 2020, sauf erreur. L'amendement ayant pour but de baisser la subvention au même niveau que pour les autres sociétés locales, dès lors si on veut un alignement parfait, il faut le faire sur 2019, comme cela a été le cas pour les autres et non à partir de 2020. Il propose dès lors de ne pas entrer en matière ce soir mais d'attendre le résultat du vote du 19 mai pour prendre une décision comme celle-là. Donc formellement, il demande la non entrée en matière.

Mme Maura Bottinelli demande, au nom du PSL, une suspension de séance.

Le président accorde une suspension de séance de 10 minutes.

Reprise de la séance, M. Gregory Mallet, confirme qu'il combat l'entrée en matière.

Passage au vote. L'entrée en matière est acceptée par 28 oui contre 11 non.

Passage au vote de l'amendement du PLR à savoir CHF 50'000.- en remplacement des CHF 45'000.-. L'amendement est refusé par 19 voix contre 18.

Passage au vote de l'arrêté non amendé. L'arrêté 1400 est refusé par 28 non, 6 oui.

7. Motion du groupe socialiste "Subvention pour l'optimisation de l'éclairage des bâtiments de service"

La parole est donnée à Mme Gilliane Bürli laquelle précise, avant de donner des explications à cette subvention ou que les conseillers passent au vote que le PSL désire amender cette motion car il y avait une petite imprécision dans le texte. Le PSL parlait de « bâtiments de service », mais a écrit « changement d'éclairage public ». Dès lors, le PSL souhaite amender en « rénovation de l'éclairage des bâtiments de service ». Pour le développement de la motion, le PSL n'a rien à ajouter, si ce n'est que l'intention n'était autre que de transmettre aux autorités cette possibilité de toucher des subsides. Le PSL demande au Conseil général d'accepter cette motion.

La parole est donnée au Conseil communal lequel, par M. Roland Spring, directeur des bâtiments, relate avoir pris note de la modification de la motion et cite Mme Bottinelli lors du dernier Conseil général et les propos que nous retrouvons dans le Procès-verbal. Sans vouloir apprendre le métier au Conseil communal le PSL demande à l'exécutif de se rappeler d'obtenir les subsides qui sont octroyés par le canton si des travaux qui concernent l'éclairage de locaux de notre Commune devaient être envisagés. Notre responsable des bâtiments n'a pas attendu le dépôt de cette motion pour bien faire son travail. Il a déjà eu recours à ce programme d'efficacité électrique pour le remplacement des pompes pour l'eau de circulation de chauffage au Château. Donc ce programme ne concerne pas que l'éclairage mais aussi des mesures d'économies, par exemple le remplacement des circulateurs. M. Roland Spring doit quand même avouer que c'est beaucoup de travail administratif pour un gain financier moindre. Dans le cas présent, 2 heures de travail pour CHF 200.-. Il y a aussi de nombreuses conditions à remplir pour bénéficier du subside. Il invite les conseillers à lire le programme : 16 conditions à remplir, dont le point 4 précise « doit être effectué par un spécialiste éclairage qualifié (coûts) ». Donc en résumé et pour conclure, nous demandons déjà le subside lorsque c'est possible c'est pourquoi le Conseil communal demande aux conseillers de refuser cette motion.

Pas de prise de parole des groupes ou individuelle.

Passage au vote. La motion est refusée par 29 non, 8 oui.

8. Divers

Groupe de travail "*stationnement sur le territoire communal*" – Informations

La parole est donnée à M. Jean-Marc Jeanneret, en qualité de président du groupe de travail qui n'a pas siégé une année mais quelques mois. Selon lui, le groupe ne peut que faire des recommandations au Conseil communal, qui, dans sa grande sagesse, va suivre le groupe de travail dans sa grande majorité. Il a été constaté : 1. A ce jour il n'y a pas de problème de places de parc ; 2. Les voitures ventouses correspondent à une de temps en temps. 3. Il est

difficile de prendre des options par rapport à ce qui se passera à futur par rapport aux nouveaux quartiers. Dès lors, le groupe de travail recommande au Conseil communal d'abroger l'arrêté sur les stationnements cannibalisant et détruisant toutes les places de parc dans le village et de prévoir un stationnement libre de 18h00 à 08h00 le matin, les week-ends et jours fériés. Le parking devra être libre sur un période de 4h avec disque bleu. Les règles de stationnement ne changeraient pas par rapport à l'état actuel pour les zones de stationnement pourvues d'horodateurs, règlementation au centre du village et devant la maison *Volg*. Le Conseil communal souhaite conserver une seule vignette au prix de CHF 240.- annuel pour les zones touristiques. Le groupe de travail propose d'inclure dans cette zone touristique, le parking sud du Bourg, en le mettant en zone bleue. L'exécutif en plus est invité à introduire une nouvelle vignette pour l'ensemble des zones de parcage exceptées les zones avec horodateurs ou situées au centre du village au prix de CHF 240.- annuel. Le groupe de travail conseille de ne pas prendre en compte la question des plaques interchangeable, soit deux voitures, deux vignettes et non pas une vignette pour deux voitures. Le groupe de travail recommande au Conseil communal d'étudier une vignette saisonnière mais sans prorata et souhaiterait un système simple. Le groupe laisse au bon sens de l'exécutif la question du retrait des vignettes, un système simple qui pourra toujours à futur évoluer. Le groupe de travail recommande de ne pas faire la distinction entre les voitures immatriculées « NE » et les autres voitures « hors NE ». Le Conseil Communal doit donc rédiger un nouvel arrêté de circulation et un règlement pour les conditions d'octroi de la vignette, et dans cette condition d'octroi, le groupe de travail recommande au Conseil communal de définir ce qu'est une « voiture ventouse », un véhicule avec ou sans vignette qui stationne plus d'un mois sur le même lieu de stationnement sans mise en circulation. Hors groupe, M. Jean-Marc Jeanneret recommande d'allouer ces rentrées fiscales à un fond de mobilité multimodal permettant l'achat de cartes journalières, l'achat de vélos ou de créer un fond pour un futur et éventuel parking.

Le président relate avoir reçu le 10 avril 2019 la démission de M. Christophe Voirol de la Commission d'urbanisme et de Police des constructions. « Monsieur le Président, par la présente, je vous annonce ma démission en tant que commissaire au sein de la Commission d'urbanisme et de la Police des constructions. Vous remerciant par avance d'en prendre note, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs. Christophe Voirol».

Le PSL, par Mme Maura Bottinelli, s'avoue très préoccupée par l'utilisation de pesticides par nos employés communaux. Les conseillers ne sont pas sans savoir que le glyphosate a été reconnu comme produit hautement problématique pour la santé humaine et pour l'écosystème. Le PSL ne cache pas qu'il était prêt à déposer une motion pour que l'on en arrête l'utilisation, mais il semble qu'entre temps le Conseil communal s'est justement posé les mêmes questions et qu'il ait décidé de recourir à d'autres modes de désherbage. Le PSL demande dès lors à l'exécutif de le confirmer officiellement.

M. Pierre De Marcellis, directeur des travaux publics, relève que l'exécutif a effectivement pris conscience que certains produits ne sont pas adaptés à leur utilisation. Ceci concerne notamment le cimetière. Lundi dernier, l'exécutif s'est rendu sur place avec les services techniques et les travaux publics. Il a été décidé de ne plus utiliser ces produits. A préciser tout de même que l'année dernière, leur utilisation a été réduite mais des citoyens ont écrit à la Commune, exposant que des mauvaises herbes poussaient entre les cailloux. Afin de palier à ceci, il a été décidé, cette année de modifier l'aménagement du cimetière en supprimant les gravillons ou ceci est possible et en replantant du gazon. La population sera informée par le biais du *Bulcom*. Les deux églises et le croque-mort seront aussi mis au courant. La décision a été prise de ne plus employer ces produits mais la manière dont seront traitées les mauvaises herbes est encore à l'étude.

M. Thierry Linder souhaite donner des « news » du CAP et précise que le comité de gestion s'est réuni la veille, pour faire un point. Il souhaite rappeler le fonctionnement de l'association, laquelle fonctionne sur 3 axes :

1. Accueil libre
Fréquentation en hausse, 30-40 personnes par accueil (2 fois par semaine) de toutes les communes et belle mixité (âge, sexes, villages)
2. Présence Extra-Muros en place depuis mars dernier sur les 4 sites concernés (Cornaux, Cressier, Lignièrès et Le Landeron) les animateurs se déplacent dans les différents villages.
3. Beaucoup de projets jeunesse sont en gestation mais certains proviennent des jeunes directement lesquels, par exemple, ont rencontré les animateurs en dehors des horaires d'accueil. Les projets suivants ont été retenus : Inauguration du CAP (prévue à priori le 22 juin prochain), soirée multisports pour les jeunes, organisée par les jeunes. Venant des animateurs, il est prévu de mettre à jour le *skate-park* via une démarche participative.

Enfin, l'animatrice de Lignièrès a rencontré, ce dimanche, 17 jeunes qui souhaitent créer une association pour les jeunes du village lesquels souhaitent un lieu, dynamiser la commune et la rendre attractive pour les jeunes.

Le PSL, par Mme Maura Bottinelli, souhaite savoir si le Conseil communal a envisagé d'interdire l'utilisation des plastiques à usage unique sur le domaine public.

M. Roland Spring, président de Commune, confirme que ce point n'a pas été discuté au Conseil communal et remercie le PSL d'avoir posé la question.

Le PSL, par Mme Maura Bottinelli, souhaite féliciter le Conseil Communal pour avoir adhéré à l'initiative de la Commune de Milvignes et avoir signé *in corpore* la lettre demandant le maintien des bureaux postaux dans les petites et moyennes localités.

Il est 22h38, le président lève la séance.

Le président :

Yves Jakob

Le secrétaire :

Marc Juan